

## Riom la honte !

À l'imitation de ce qu'il a réalisé à Clermont-Ferrand, le carreleur fou a entrepris à Riom de « décorer » (de nuit) certaines constructions de ces compositions très « tendance » que nous qualifierons « de pattes de mouche infantiles aux couleurs élémentaires ».

Le potiron du pont de chemin de fer sur la rue Grégoire-de-Tours ne saurait gêner, reconnaissons-le. C'est anodin.



Maison Soubrany (avant), 41 rue de l'Hôtel-de-Ville, Riom

Là où la situation devient grave, c'est lorsqu'on s'en prend à la Maison Soubrany, 41 rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'angle de la rue de l'Horloge : nous sommes en Secteur Sauvegardé<sup>1</sup> et il s'agit d'un Monument Historique<sup>2</sup>. D'autre part, la communauté d'agglomération de Riom-Limagne et Volcans bénéficie depuis 2018 du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire qui engage les habitants à « une démarche active de connaissance, de *conservation*, de médiation et de soutien à la *qualité architecturale* et du cadre de vie ».

<sup>1</sup> Secteur Sauvegardé créé le 13 février 1967, suite à la loi André Malraux du 4 août 1962. Zone aujourd'hui sous l'appellation de Site Patrimonial Remarquable.

<sup>2</sup> Ministère de la Culture, Monuments Historiques, notice n° PA00092288. Édifice construit vers 1540, inscrit aux Monuments Historiques le 25 juin 1925, classé Monument Historique le 29 avril 1963. Façades protégées.

Bien sûr, un « artiste » de grande renommée (tout est possible !), un certain Invader (ou éventuel copieur), se croit tout permis ! Main non ! Le respect de l'héritage, c'est se respecter soi-même.



Maison Soubrany (après), 41 rue de l'Hôtel-de-Ville, Riom

Près d'une fenêtre au fin décor sculpté Renaissance, un pantin arachnéen est venu parasiter l'architecture de l'édifice. N'y avait-il pas assez des panneaux de signalisation ? Qui se pose la question de l'harmonie générale de la ville ? Le manque de culture, hélas, fait des ravages. C'est sans doute le résultat de ce qu'est devenue l'École...

L'ancien Collège de l'Oratoire a également été tamponné d'un personnage : cette fois, c'est une espèce de sorcière mal dessinée ! La soi-disant œuvre d'art se trouve sur le portail donnant sur l'aile nord, rue Hellénie, toujours en Secteur Sauvegardé, et sur un édicule classé Monument Historique<sup>3</sup>.



Portail de l'ancien Collège de l'Oratoire, rue Hellénie, Riom

<sup>3</sup> Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1929.

Peut-on nous expliquer le message transcendant de cette « chose » ?

Invader (ou éventuel copieur) ? **Ouvrez les yeux !** Ce n'est que du carrelage ! Ouvrez les yeux ! Et des figures informes colorées ! Ouvrez les yeux ! Des travaux reliés à des gains virtuels sur Internet... Ouvrez les yeux ! Ce n'est qu'une sorte de jeu de piste ! Ouvrez les yeux ! **Le roi est nu !**

Tout en pierre de Volvic, le portail du Collège porte un cartouche sculpté baroque daté de 1662. Au revers prend place une petite fontaine datée de 1696. Le bassin est surmonté d'un chérubin. À main droite du portail, dans la tradition riomoise et volvicoise, le sculpteur Yves Connier a réalisé vers 1990 un beau mascarón parfaitement intégré à l'ensemble.



Mascaron (vers 1990) du portail de l'ancien Collège de l'Oratoire, rue Hellénie, Riom  
Yves Connier, sculpteur

Soulignons l'illégalité des pratiques actuelles de « décoration » à Riom : la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un immeuble ou d'un objet mobilier classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques constitue un délit sanctionné par l'article 322-3-1 du code pénal. Quelle est la personne ou l'entité à l'origine de ces « installations » ?

À bon entendeur, salut !